

**Rôleurs Racing Team**

propose

**Le samedi 23 mars 2019**

Souvenir Alain Suteau



**5ème Carto 'CAGUILLE**

**OUVERT A TOUTES LES VOITURES**

*Catégorie « Découverte » : Cartes tracées au 1:25.000 et fléchés métrés  
Catégorie « Expert » : Cartes tracées au 1:50.000 et toutes sortes de fléchés*

Renseignements  
et inscriptions

**Patrice GACON**  
3 allée de Trotte chien  
17240 Saint Genis de Saintonge

Tél : 06 73 50 64 29

[railleurs17@orange.fr](mailto:railleurs17@orange.fr)

Web : <https://railleurs-racing-team-42.websself.net>

# 5ème Carto'CAGOUILLE

Souvenir Alain SUTEAU

Le samedi 23 mars 2019

## BULLETIN D'ENGAGEMENT

### VEHICULE

Marque : Type :  
Année : N° Immat :  
Assurance : N° Police :

### EQUIPAGE

#### PILOTE

Nom : Prénom :  
Adresse complète :  
N° Permis : Délivré le :  
Tél : Email :

#### NAVIGO

Nom : Prénom :  
Adresse complète :  
N° Permis : Délivré le :  
Tél : Email :

REPAS

SUPPLEMENTAIRES

SOIR 25,00 € x

=

### ENGAGEMENT ET DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je, soussigné, déclare m'engager au 5ème Carto'CAGOUILLE du samedi 23 mars 2019, après avoir pris connaissance de la totalité du règlement de l'épreuve. Je m'engage à respecter le Code de la Route et toutes les prescriptions de l'organisateur. Je dégage l'association « Râleurs Racing Team » de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident. Ma responsabilité civile, vis-à-vis des tiers est garantie par ma compagnie d'assurances et je m'engage à ce que mon Permis de Conduire soit totalement valide au jour de la manifestation.

Fait à

le

/

/

Signature précédée du nom du signataire et de la mention « LU ET APPROUVE »

Catégorie

COCHER

Découverte

Expert

Bulletin à envoyer à Patrice GACON 3 allée de Trotte Chien 17240 Saint Genis de Saintonge  
accompagné d'un chèque de 85,00 € libellé à l'ordre de « Râleurs Racing Team »

CONTACT [raleurs17@orange.fr](mailto:raleurs17@orange.fr)

Tél : 06 73 50 64 29

<https://raleurs-racing-team-42.webself.net>

# 5ème Carto'CAGOUILLE

Souvenir Alain SUTEAU

Randonnée touristique automobile

## Article 1- ORGANISATION

L'association Râleurs Racing Team (171000942) organise, le **samedi 23 mars 2019**, une randonnée automobile dénommée « 5ème Carto'CAGOUILLE » se conformant aux prescriptions du Code de la Route et aux RTS (décret du 27/11/2017). Cette épreuve a pour finalité de faire rouler des véhicules anciens (date de 1ère mise en circulation antérieure au 01/01/1988). Les communes traversées par « Carto'CAGOUILLE » seront informées par écrit. Les départs se feront de minute en minute afin de ne pas perturber la circulation générale.

### 1.1 : Responsables de l'épreuve

Association : Râleurs Racing Team Siège social : Mairie 17240 PLASSAC

Organisateur : Patrice Gâcon (Président du Râleurs Racing Team) 3 allée de Trotte Chien 17240 Saint Genis de Saintonge

Tél : 06 73 50 64 29

### 1.2: Vérifications

#### 1.2.1 : Vérifications administratives

Tout équipage inscrit doit se présenter aux vérifications muni du ou des Permis de Conduire

-de la Carte Grise et du Contrôle technique du véhicule

-de l'Attestation d'Assurance

-de l'autorisation écrite du Propriétaire du véhicule si celui-ci n'est pas à bord

#### 1.2.2 : Vérifications Techniques

Seront vérifiés :

-Les Essuie-glaces

-La sonorité de l'échappement

-la sculpture des pneus

-L'éclairage et les clignotants

-La présence, dans l'auto, de 2 gilets jaunes, d'un triangle de pré-signalisation, d'un extincteur 2 kg.

## 2- CONCURENTS

« Carto'CAGOUILLE » est ouvert à tous possesseurs d'un Permis de Conduire en cours de validité. Le navigateur n'est pas obligé d'avoir le Permis de Conduire s'il ne prend pas le volant mais sera âgé d'au moins 10 ans.

**Un téléphone portable (pour raisons de sécurité) est obligatoire dans chaque voiture.**

## 3-VEHICULES ET EQUIPEMENT

Seront admis, tous les véhicules construits avant le 01/01/1988 et/ou les voitures d'exception. Partant du principe qu'on ne peut pas interdire ce qu'on ne peut pas contrôler, tous les appareils (GPS, Odomètre, Applications....) sont autorisés. **Il sera admis un maximum de 40 voitures.**

## 4- PROGRAMME

### 4.1 Programme de l'épreuve

Samedi 19 janvier 2019 : Ouverture des Engagements

Samedi 9 mars 2019 : Clôture des Engagements (sauf si le nombre de 40 autos est atteint avant cette date)

Samedi 23 mars 2019 : de 13h00 à 14h00, vérifications techniques et administratives (Salle des Fêtes de Plassac -17240)

14h00, briefing avec rappel des consignes de sécurité

14h15, départ 1ère étape dans l'ordre inverse des numéros (environ 70 km)

16h30, pause à Mazerolles « Vignobles Guérinaud »(17800)

17h00, départ 2ème étape (environ 70 km) dans l'ordre d'arrivée de l'étape 1

18h45, arrivée à St Germain du Seudre « Auberge du Seudre » (17240)

20h30, dîner et remise des récompenses.

### 4.2 : Engagement

Les demandes d'engagement, accompagnées d'un chèque de **85,00€**, à l'ordre de « Râleurs Racing Team » pour un équipage de 2 personnes sont à adresser à :

**Patrice Gâcon**

**3 allée de Trotte Chien**

**17240 Saint Genis de Saintonge**

**Tél 06 73 50 64 29**

Mail : [railleurs17@orange.fr](mailto:railleurs17@orange.fr)

Web : <https://railleurs-racing-team42.websself.net>

Ces demandes doivent être adressées, impérativement accompagnées du chèque, avant le dimanche 10 mars, cachet de la Poste faisant foi.

#### 4.3 Annulation

Si un équipage déclare forfait plus de 10 jours avant la manifestation, son droit d'engagement lui sera intégralement remboursé. Si le forfait intervient dans les 10 jours, l'organisateur se réserve le droit de conserver la somme de 40,00€ compte tenu des frais engagés. Si le concurrent ne se présente pas au départ sans prévenir, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

#### 4.4 Assurances

Chaque concurrent devra avoir souscrit un contrat INDIVIDUEL-ACCIDENT, un contrat RESPONSABILITÉ CIVILE et un contrat DEPANNAGE-ASSISTANCE.

L'organisateur a souscrit un contrat Responsabilité Civile Organisateur auprès de la Compagnie Tokio Marine Kiln Insurance Limited n° B1921XA000080S-RCO96

Pour les dommages, le concurrent reste seul responsable des dégâts qu'il subirait ou ferait subir à des tiers.

**LES ORGANISATEURS NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES CAUSES PAR UN CONCURRENT, A LUI-MÊME ET A SON COEQUIPIER.**

#### 4.5 Déroulement de l'Epreuve

Le « Carto'Cagouille » est, avant tout, une épreuve de navigation touristique. Il n'y aura aucune notion de chronométrage.

Un carnet de route sera remis à chaque équipage au départ de chaque étape. Ce carnet doit être rempli par l'équipage, case par case, de manière indélébile (stylo non effaçable) selon les indications trouvées tout au long du parcours (tampon de contrôleur, panneaux avec lettre, chiffre ou signe appelés CP ou Contrôle de Passage).

Divers Contrôles :

-Contrôle de Départ et d'Arrivée.

-CP ou Contrôles de Passage : Tout au long du parcours, des panneaux ou des contrôleurs munis d'un tampon seront à découvrir et à reporter sur le carnet de route permettant ainsi à l'Organisateur de vérifier le respect du parcours afin de ne gêner ni la population, ni l'environnement.

#### 4.6 Pénalités

CP faux ou manquant	20 points
CP raturé	15 points
Perte du Carnet de route	1000 pts + toutes les pénalités de CP
Retour en course	Forfait 2000 points + tous les CP manquants
Abandon	Forfait 5000 points + tous les CP manquants

#### 4.7 Abandon, Retour en Course

Si un concurrent interrompt une étape, il pourra néanmoins prendre le départ de l'étape suivante moyennant une pénalité forfaitaire en plus des pénalités normalement encourues. Cet équipage a l'obligation de prévenir l'organisation par tous moyens. Si un équipage est contraint à l'abandon, il a aussi l'obligation de prévenir l'organisation mais pourra être classé moyennant une pénalité forfaitaire en plus des pénalités normalement encourues.

**Numéro de Téléphone du Responsable de l'Epreuve : Patrice Gâcon 06 73 50 64 29**

#### 4.8 Classement

Le classement se fera par addition des points de pénalités obtenus sur l'ensemble de l'épreuve auquel est ajouté un coefficient de pondération en rapport avec l'année de construction de la voiture soit, pour une voiture de 1977 : total des points + 0,77 ou pour une voiture de 2007 : total des points + 1,07 etc... L'équipage ayant le moins de points de pénalité est déclaré vainqueur. En cas d'ex aequo, priorité est donnée à la voiture ayant la plus petite cylindrée.

#### 4.9 Remise des Prix et application du règlement

Tous les équipages recevront un cadeau-souvenir et des coupes seront offertes aux 3 premiers. De par son engagement, l'équipage accepte des termes de ce règlement et dégage l'organisateur de toute responsabilité. Aucune réclamation ne sera acceptée et l'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout équipage dont le comportement ne serait pas conforme à l'esprit amical de la randonnée.